

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES POULES COCHIN ET PÉKIN

Albissola Superiore (SV) 13-14 Janvier 2018

Règlement

Article 1

Le Club Italien des poules Cochin et Pékin (Club Italiano della Cocincina e della Cocincina nana) organise le Championnat d'Europe des Poules Cochin et Pékin. L'évènement aura lieu à Via Della Pace 301, dans la ville de Albissola Superiore (SV) - Italie.

Article 2

L'organisation et la gestion de l'évènement est organisé par le Club Italien de la Cocincina, basée à la ville de Cervasca (CN).

- Le Comité d'organisation ci-dessous C.O., est le suivante:
- Monsieur le Président: M. Reghezza Remo.
- Responsable des relations avec le Club européen des poules Cochin et Pékin: M. Cepollina Simone et Coghetto Alberto.
- Responsable des relations avec les autorités locales: M. Massimo Brignone.
- Secrétariat: M.me Tortora Sonia et M. Andrea Boer.
- Agents de mise en cages et gestion des volailles: M. Martinello Fabio, Giuseppe Cavallo et Sinigoï Massimo.
- Superviseur du bien-être des volailles: M. Picasso Bruno.
- Assistance aux juges: M. Paolo Rolla.

Article 3

Dates et horaires de la manifestation:

Encagement	Jeudi, 11 Janvier, 2018 de 10:00 à 20:00
Jugement	Vendredi, 12 Janvier 2018 de 8:00 à 18:00
Ouverture au public	Samedi, 13 Janvier, 2018 de 08:00 à 19:00 Dimanche, 14 Janvier, 2018 de 08:00 à 16:00
Remise des prix	Dimanche, 14 Janvier, 2018 à 11:00 heures
Sortie des volaielles	Dimanche, 14 Janvier, 2018 à partir de 16:15 heures

Article 4

Ils peuvent présenter à l'exposition européenne des Poules Cochin et Pékin tous les éleveurs de race Cochin et Pékin, des pays européens participants à l'E.E. en conformité avec le paiement des cotisations fédérales et sociales pour l'année 2017. Les exposants doivent être libres des mesures disciplinaires en vigueur contre eux. Les éleveurs doivent présenter le formulaire de inscription dûment complétée dans le délai prévu. Les animaux doivent être en règle aux normes de santé.

Article 5

Lors de l'exposition européens peuvent être exposés les poulets des races Cochin et Pékin. Lors de l'exposition européenne, ils peuvent être exposés toutes les couleurs reconnues par le Standard Européenne des poules de races Cochin et Pékin. Les poulets doivent avoir les seuls anneaux fédérale de reconnaissance, qui ne peut pas être enlevé et spécifiques pour la race, selon le Standard Européenne. A l'intérieur de l'événement, il sera installer un espace séparé dédié à l'échange libre des animaux qui ne sont pas en compétition, de la races Cochin et Pékin.

Article 6

Dans le cadre du Championnat d'Europe de Cochin et de la Pékin, il y aura une « Compétition Individuelle » (Champion d'Europe) et une « Compétition Collection » (Europameister).

Lors de la « Compétition Individuelle » peuvent être des animaux enregistrés, nés dans l'années 2017-2016-2015-2014-2013 Dans la « Compétition Individuell » c'est prévue la suivante remise des prix:

Titre de **Champion d'Europe** pour chaque coloration présente avec plus de 20 sujets. Dans les cas que dans une coloration il y a plus de 40 sujets, le titre de **Champion d'Europe** est attribué au meilleur mâle et à la meilleure femelle exposée. Les titres de **Champion d'Europe** sont attribués à la condition que les sujets ont obtenu un jugement minimum de Très Bon (95 points).

Toutes les colorations qui n'atteignent pas le nombre minimum de 20 sujets en compétition, ils sont en concurrence pour l'attribution d'un seul titre de **Champion d'Europe**.

Les meilleurs sujets de toutes les races exposées (Cochin et Pékin) reçoivent en récompense la Médaille Européenne.

Lors de la « Compétition Collection » (Europameister) peuvent être enregistrés des animaux nés dans l'année 2017-2016-2015-2014-2013. Dans le cadre de la « Compétition Collection » c'est prévue la suivante remise des prix:

Titre de **Europameister** pour les collections représentées par 4 sujets (2 mâles et 2 femelles) de la même race (Cochin, Pékin) et de la même couleur qui il ont obtenu un total d'un score minimum de 376 points. Les sujets participant à la compétition de l'**Europameister** doivent être indiquées sur le formulaire d'inscription.

Tous les champions d'Europe reçoivent un diplôme.

Article 7

Tous les exposants seront tenus de participer à charges générales et de secrétariat avec une contribution comme suit:

- 15,00 € frais d'inscription pour chaque éleveur/éleveuse.
- 5,00 € pour chaque sujet inscrite pour jugement.
- 3,00 € pour chaque sujet inscrite sans jugement.

Pour chaque exposant les sujets inscrite sans jugement, ils ne peuvent pas être dans un nombre plus grand des sujets inscrite pour le jugement

Les inscriptions doivent être payés par le 18/12/17, par virement bancaire à:

Simone Cepollina Iban **IT39B030694943110000017137** BIC **BCITITMM** (Istituto bancario San Paolo di Torino Corso Europa 1 – 17025 Loano (SV).

Article 8

Les inscriptions doivent être préparées sur une formulaire spécial, ci-joint, et doivent être reçues à l'adresse suivante : **clubitaliacocincina@libero.it** ou par courrier postal à l'adresse: Cepollina Simone Via Piste 9/1 - Loano (SV) au plus tard 18 décembre 2017.

Les demandes d'inscription reçues après la date limite seront rejetées.

Le formulaire d'inscription doit être rempli dans toutes ses parties et de se conformer à la terminologie, les races et les couleurs, prévues par le standard européen.

Les sujets qui ne seront pas conformes pas aux déclarations seront rejetées lorsque les frais d'administration et dell'ingabbio charge.

Tous les sujets qui ne seront pas conforme comme déclaré, ils seront rejetés au moment d'être mis en cage. les frais d'inscription et le secrétariat seront retenus.

Article 9

Les cages seront fournis par le C.O., qui allouera des lieux et l'entretien des sujets de l'alimentation commercial.

Article 10

Le C.O. ne assume aucune responsabilité en cas de vol, évasions, décès ou maladies de « stress » et similaires, pris pendant le cours de l'événement. Les sujets blessés ou malades seront expulsés et placés dans une salle spéciale pour recevoir un traitement approprié, après avoir consulté le vétérinaire.

Article 11

Les cages seront fermées jusqu'à la fin du jugement et seront rouvertes à la fin de l'événement ou du retrait des sujets à la vente ou à être isolé à l'infirmerie.

Article 12

Il est interdit à tous les éleveurs de mettre des étiquettes ou d'autres marques sur les cages des sujets en compétition, jusqu'à la fin des opérations de jugement.

Article 13

Les jugements seront rendus par les juges fédéraux, italiens et étrangers, nommés par le C.O. de l'exposition. Les jugements seront exprimés par les prédicats fournies par le standard européen. Les titres individuels du Championnat d'Europe sont décernés par un jury international. Dans les cas où le juge présenter leurs animaux candidats pour allocation du titre individuel de Champion d'Europe le juge ne peut pas faire partie du jury international.

Article 14

Pendant les opérations de jugement, il sera interdit au public et aux exposants de se garer dans les salles d'exposition. Peut-être présent que le personnel de service.

Article 15

Le C.O. de l'exposition a le pouvoir, à la fin de tous les jugements et avant la cession du titre de Champion d'Europe, de contrôler les anneaux des sujets gagnants qui soumettront devant être appartenant à l'exposant; en cas d'irrégularités, l'exposant sera exclu du prix.

Article 16

Le service vétérinaire est organisé par le A.S.L. de Cuneo. Tous les animaux doivent provenir des zones déclarées indemnes de maladies infectieuses et contagieuses. Au moment de la mise en cage de l'exposant doit donner le modèle n. 4 (ou modèle rose) ou la facture d'achat de vaccins, accompagnée d'une déclaration sous serment signée par un témoin, est obligatoire conformément aux règlements sanitaires en vigueur et de toute façon il doit présenter une preuve de vaccination contre pseudopeste aviaire. Le C.O. de l'exposition, après consultation avec le personnel vétérinaire, peut refuser la mise en cage des sujets qui sont arrivés dans une condition médicale pas parfaite, avec l'obligation de contester les frais d'inscription.

Article 17

Les exposants qui souhaitent vendre leurs sujets sont invités de le indiquer dans le formulaire de mise en cage et doivent tenir compte du fait que le C.O. conserver, en cas de vente, le 15% sur le prix indiqué. Le secrétariat du C.O. de l'exposition, suivra toutes les opérations de transfert à d'autres éleveurs et de faire rapport au propriétaire du sujet au moment de la sortie de la cage.

Les sujets assignés au jugement ne peuvent pas être retirés avant 12h00 heures du dimanche et de préférence à la fin de l'événement. Les sujets qui ne sont pas dans le jugement peuvent être retirés à tout moment de l'événement.

Article 18

Avec la présentation de la demande d'inscription, l'exposant s'engage à accepter et à respecter toutes les règles contenues dans le présent règlement.

Article 19

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans le présent règlement, on fait référence aux dispositions du Règlement général du E.E.